



Séance plénière du 12 octobre 2015

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2015
ET TARIFS DE LA TICPE POUR 2016**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

La Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2015, qui est soumise au CESER pour avis, permet, quelques mois avant la clôture de l'année, d'ajuster au mieux les dépenses et les recettes.

Elle se caractérise par :

- L'importance des autorisations de programme (AP) et d'engagements (AE) : 152,97 M€.
- Un solde de recettes nouvelles qui atteint 3,24 M€, principalement issues d'un produit complémentaire de la ressource régionale pour l'apprentissage et de la vente de certificats d'économie d'énergie.
- Un solde des dépenses de 3,24 M€ en tenant compte des dépenses nouvelles réelles et des dépenses annulées ou diminuées.

C'est une DM particulière compte tenu des élections régionales qui auront lieu en décembre et du report du vote du budget primitif à la fin du 1^{er} trimestre 2016.

Les ajustements d'AP/AE proposés permettront pour la plupart de démarrer les actions dès le début de 2016, sans retarder l'engagement des investissements ou des opérations nécessaires au fonctionnement de l'institution et de ses partenaires.

Le CESER souhaite apporter ses observations sur les trois points suivants :

1/ Les mouvements de la DM2

Les autorisations de programmes (AP) et d'engagements (AE)

L'Exécutif propose une inscription nouvelle globale de 153 M€ dont :
124,5 M€ d'AP (en investissement) et
31,5 M€ d'AE (en fonctionnement).

Ces AP/AE viennent compléter les 622 M€ d'AP/AE inscrits en DM1 de juin 2015.

Les AP les plus importantes concernent les secteurs suivants : territoires solidaires, lycées, recherche, agriculture.

Les AE inscrites seront mobilisées principalement pour les programmes suivants : formation professionnelle, les bourses du sanitaire et social, l'économie, les bourses doctorales et les transports et déplacements.

Le CESER est bien conscient de la nécessité d'assurer une continuité dans le financement des dispositifs pendant cette période transitoire. Néanmoins, de telles inscriptions sur une décision modificative de fin d'année doivent demeurer exceptionnelles.

Les crédits de paiement en dépenses

Les crédits de paiement nouveaux s'élèvent à 12,6 M€. Ces dépenses supplémentaires sont financées d'une part par des recettes nouvelles (3,24 M€) et d'autre part par des annulations de crédits au titre de l'exercice pour un montant de 9,33 M€ qui concernent principalement les transports, l'économie et les moyens généraux.

Le tableau annexé fait apparaître les mouvements réels pour chaque secteur.

2/ Les remarques du CESER sur quelques politiques

Apprentissage

La Région percevra 3,8 M€ de recette complémentaire au titre de la ressource régionale de l'apprentissage : elle propose de la réaffecter à l'apprentissage en augmentant notamment son soutien aux CFA en difficulté à hauteur de 2 M€. Cette mesure vise principalement à compenser la baisse de perception directe de la taxe par certains CFA suite à la réforme de la taxe d'apprentissage. Le CESER, qui avait pointé ce risque lors de mise en place de la réforme, approuve cette décision.

Lycées

Sur les 37 M€ d'AP inscrits, près de 15 M€ sont destinés à la restructuration du lycée Jean Moulin à Saint-Amand-Montrond, en particulier de l'internat.

Par ailleurs, une AP de 10 M€ est ouverte au profit des lycées privés sous contrat suite à l'accord de régularisation signé entre la Région et l'Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique. Le différend portait sur l'insuffisance du montant de la part personnel du forfait d'externat versée par la Région aux lycées privés sous contrat entre 2010 et 2014, la Région ayant versé le montant exact des dotations transférées par l'Etat, montant qui s'est révélé, au final, insuffisant au regard des textes.

Le CESER note, avec une inquiétude renouvelée, les conséquences des transferts de compétences qui génèrent des charges supplémentaires pour les Régions et appelle à une vigilance accrue sur le déroulement des transferts ultérieurs des compétences à la Région.

L'accord de régularisation prévoit l'intervention de la Région sur sept ans au titre de l'investissement. Un premier crédit de paiement est inscrit en 2015 pour un montant de 3 M€.

Le CESER est surpris de constater que la participation de la Région à des dépenses de fonctionnement est transformée, au terme de l'accord, en soutien à l'investissement. Il s'interroge d'une part sur la sécurisation juridique de cet accord et d'autre part sur l'absence d'inscription d'une provision pour risque dans les budgets précédents dans la mesure où le risque était connu par la Région.

Il rappelle que la participation de la collectivité publique aux établissements des lycées d'enseignement général privés sous contrat au titre de l'investissement doit rester inférieure à 10 % des dépenses annuelles des établissements non prises en charge par les fonds publics (cf. Loi Falloux). En revanche, s'agissant des lycées d'enseignement technologique, professionnel ou agricole, l'absence de précisions dans les textes (loi Astier du 25/07/1919 et loi Rocard du 31/12/1984) rend la situation plus complexe et suscite débats.

Economie

La décision modificative entérine une sous-consommation des crédits de paiements dans les secteurs de l'Artisanat et de l'Industrie (- 1,3 M€), qui permet de libérer des crédits en faveur notamment d'un secteur en crise, l'agriculture (+ 2,7 M€).

Le CESER rendra, au cours de cette même séance, un avis sur les mesures en faveur de l'agriculture.

Par ailleurs, il s'interroge sur les causes de la sous-consommation des crédits inscrits en faveur de l'artisanat et de l'industrie : s'agit-il d'une conséquence de l'atonie de l'activité, de la trop grande complexité d'accès aux dispositifs de soutien régionaux pour les TPE/PME, ou d'une volonté de libérer des marges de manœuvre en faveur d'un secteur en crise ?

L'abondement d'une AE de 5,5 M€ en faveur de CAP'Asso confirme l'intérêt de l'Exécutif régional pour le secteur de l'économie sociale et solidaire. Toutefois, cette inscription, qui dépasse 50 % du budget total 2015 de CAP'Asso (qui avait déjà enregistré 1 M€ supplémentaire lors de la DM1 assorti d'un crédit de paiement de 0,315 M€), interroge le CESER dans la mesure où elle n'est pas couverte par des crédits de paiement supplémentaires.

Territoires solidaires

Les 51 M€ d'AP inscrites visent à soutenir les investissements dans les territoires (contrats de 3^{ème} génération en cours, Très Haut Débit...) et à lancer de nouveaux Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) en remplacement des contrats de 3^{ème} génération qui se terminent. Ils permettent également d'engager les crédits pour les opérations de la convention signée en juillet avec le département de l'Indre. Le CESER note que la signature de la convention avec le département de l'Indre-et-Loire est prévue pour octobre. Il s'inquiète du retard pris pour la convention avec le Loiret. Il serait souhaitable que l'ensemble des conventions Région-Département soient finalisées avant la fin de l'année.

Transports et déplacements

Ce secteur voit ses crédits de paiement diminuer (- 4,7 M€) en raison notamment du report de l'acquisition de matériels roulants d'occasion auprès d'autres Régions et du retard de livraison des 14 rames REGIO 2N qui serait lié, selon les services, à des difficultés techniques chez le constructeur (problèmes de freinage, de paramétrage de logiciels...).

Le CESER souligne l'obligation d'offrir aux usagers des matériels roulants de qualité en termes de sécurité, d'accessibilité, de capacité et de confort. Par ailleurs, il constate que les commandes de TER sont toujours négociées et centralisées par la SNCF, ce qui laisse peu de marge de manœuvre à la Région qui finance les TER et ne peut jouer pleinement son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports. La Région doit être plus exigeante dans ses négociations avec la SNCF dans la politique d'acquisition et de gestion des matériels roulants.

L'AE de 6 M€ inscrite pour 2016 en faveur de Mobilico pour tenir compte de la montée en puissance de ce dispositif interpelle le CESER. Il conviendrait de s'interroger sur les évolutions possibles de cette mesure régionale dans le cadre plus global des aides au transport des usagers après le transfert des compétences des départements aux Régions en matière de transports (en particulier les transports scolaires et les transports interurbains) prévu par la loi NOTRe du 7/08/2015.

Sports

Les bonnes performances des clubs sportifs régionaux « élite », nécessitent à la fois des soutiens supplémentaires au fonctionnement des clubs et des investissements nouveaux de mise aux normes des installations sportives (salle de handball à Fleury-les-Aubrais...).

L'inscription d'une AE de 0,5 M€ pour le Centre National de Tir Sportif, qui vient en complément d'une inscription de 1,5 M€ sur le Contrat Régional Agglo-Pays 3^{ème} génération de Châteauroux, interpelle le CESER qui découvre ce projet d'envergure nationale, voire internationale, et visiblement structurant pour la région. Le CESER aimerait avoir connaissance du montage financier précis pour remettre en perspective l'effort de la région.

3/ La modulation des fractions de tarifs de TICPE pour 2016

Le CESER est saisi par l'Exécutif du projet de délibération sur l'évolution de la part régionale modulable de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), conjointement au projet de décision modificative.

Il prend acte de la proposition de l'Exécutif régional de maintenir le tarif de la TICPE pour 2016 et de maintenir à son maximum la majoration du tarif de la taxe intérieure de consommation pour le financement des projets structurants (majoration Grenelle) ainsi que la modulation régionale.

Le rapport souligne l'augmentation des consommations de carburants au premier semestre 2015, suite à la baisse du prix de pétrole. Au-delà de l'impact positif sur le budget des ménages généré par cette baisse des prix, la hausse de la consommation de carburants qui en résulte va entraîner des recettes fiscales supplémentaires pour la région. Le CESER souligne une nouvelle fois le caractère paradoxal de cette ressource qui est assise sur la hausse des consommations des énergies fossiles. Des mesures devraient être prises pour favoriser les véhicules non polluants.

Conclusion

La présente décision modificative ne représente que 0,3 % du budget primitif 2015 et peut paraître d'ampleur modeste ; néanmoins son impact est plus important au niveau des politiques régionales. Par ailleurs, certaines inscriptions d'AP/AE vont impacter de fait les budgets à venir en matière de crédits de paiement.

Le CESER souhaite, à l'occasion de ce dernier document budgétaire de l'année et de la mandature, insister sur plusieurs points :

- Il serait souhaitable que le futur Exécutif présente le rapport d'orientations budgétaires aux assemblées régionales dès le mois de janvier afin de proposer ses grandes priorités.
- Le CESER note que les dépenses supplémentaires en investissement s'élèvent à 3 M€, ce qui devrait porter à 310 M€ l'effort propre de la région en investissement sur l'année 2015. Il rappelle que, de son point de vue, la Région doit renforcer son rôle de collectivité stratégique, mission d'ailleurs confortée par la loi NOTRe, en encourageant le plus possible les investissements structurants. C'est ainsi qu'elle favorisera l'activité économique et donc l'emploi. D'où la nécessité d'arrêter rapidement les arbitrages pour éviter les traditionnels « trous » dans les investissements publics que l'on constate les années électorales.
- A l'heure où les baisses des dotations grèvent de plus en plus le budget des collectivités territoriales, il est indispensable que ces dernières aient un budget élaboré avec la plus grande rigueur et la plus grande efficacité. Le CESER rappelle, à cet égard, l'importance des bilans et évaluations des actions qu'elles ont engagées.

Avis adopté à l'unanimité.



Xavier BEULIN

Synthèse des crédits de paiement de la DM 2

DOMAINE	DEPENSES	RECETTES
Apprentissage	3 800 000	
- Restructuration des laboratoires alimentation de la cuisine pédagogique du CFA interprofessionnel de Châteauroux (I)	1 800 000	
- Financement des CFA (compensé par une recette supplémentaire dans les moyens généraux) (F)	2 000 000	
Enseignement lycées	3 600 000	1 020 600
- Aide à l'enseignement privé sous contrat (I)	3 000 000	
- Entretien, maintenance et cadre de vie (F)	600 000	24 000
- Certificats d'économie d'énergie (F)		850 000
- Mobilité des lycéens : recette complémentaire du dispositif Leonardo-Erasmus (F)		146 600
Recherche et technologie	1 300 000	
- Appel à manifestation d'intérêt régional (I) : 1ers financements pour l'achat d'équipements de recherche	800 000	
- Appel à projets d'initiative académique (F) lancés tous les deux ans.	500 000	
Culture		48 365
- Domaine de Chaumont : recette perçue en 2015 au lieu de 2016 (I)		48 365
Sports	208 600	
- Soutien aux sports de haut niveau : partenariat clubs « Elite » (F)	148 600	
- Manifestations fédérales et éducatives (F)	60 000	
Territoires solidaires (F)	640 000	
- Politique territoires ruraux	260 000	
- Soutien à la mise en œuvre de la plateforme domotique des personnes âgées du Loir-et-Cher	226 322	
- Logement de jeunes	29 645	
- Plateforme e-logement (avenir jeune en région Centre)	24 033	
- Mise en œuvre du marché Energétis collectivités	100 000	
TIC	- 300 000	
TIC et développement des usages (F)	- 300 000	
Environnement	0	457 270
- Pôle Efficacité Energétique : étude outils financiers RNO Energétique bâtiment (F)	200 000	
- Stratégie de la biodiversité (F)	- 36 000	
- Plan Loire Grandeur Nature : préventions des inondations 2014 (F)	- 164 000	
- Plan Loire G Nature - CPIER 2007-2013 : reversement trop perçu par l'Etablissement Public Loire (I)		457 270
Transports et déplacements	- 4 700 278	- 480 000
- Transports routiers de voyageurs (F)	- 167 815	- 300 000
- Compensations régionales des tarifications TER : aide Mobilico (F)	149 976	
- Report acquisition matériel prospective (I)	- 3 000 000	
- Crédit-bail (F)	- 1 510 500	- 180 000
- Aménagement des gares (F)	- 5 328	
- Services TER : contrôles des lignes routières (F)	- 72 290	
- Intermodalité (billettique, centrale de mobilité) (F)	- 94 320	
Economie-innovation	1 400 000	
- Création et reprise d'entreprises artisanales (plateformes d'initiatives, fonds régional de garantie) (I)	- 500 000	
- Aide à la création d'entreprises industrielles et de services (F)	- 50 000	
- CAP développement Centre (I)	- 500 000	
- Actions collectives 2014-2020 (F) : diagnostics Innovation croissance	- 250 000	
- Promotion de l'agriculture régionale (F)	110 000	

- Appui à l'emploi et à l'installation (F)	190 000	
- CAP Filières (F)	400 000	
- Fonds spécial urgence (I)	2 000 000	
TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	5 948 322	1 046 235
<i>Dont : en investissement</i>	3 600 000	505 635
<i>Dont : en fonctionnement</i>	2 348 322	540 600
Moyens généraux dont :	- 2 703 778	2 198 309
- Bâtiments : loyers et charges (I)		60 000
- Frais d'assemblée (frais de représentation, indemnités, sténotypie) (F)	- 150 000	
- Fiscalité directe : CVAE, IFR (F)		- 160 409
- Fiscalité indirecte (F) dont Ressource régionale pour apprentissage		2 416 575
- Dette : capital et intérêt (F et I)	- 2 553 778	
- Dotations/participations de l'Etat (dont FCTVA)		- 147 857
- Autres mouvements budgétaires (cessions d'immobilisation)		30 000
TOTAL GENERAL (interventions régionales et moyens généraux)	3 244 544	3 244 544
Dont : en investissement	3 000 000	1 493 689
Dont : en fonctionnement	244 544	1 750 855

(F) = fonctionnement ; (I) = Investissement

Synthèse des autorisations de programmes et des autorisations d'engagements créées ou modifiées en DM2

DETAILS DES INTERVENTIONS	AE/AP
FORMATIONS PROFESSIONNELLES (F)	13 725 000
- Rémunérations formations professionnelles demandeurs d'emploi 2013/2014	800 000
- Chèques formation 2015	1 500 000
- Actions de formation subventionnées 2015	3 285 000
- GIP ALFA CENTRE (au titre du CPER 2015/2020)	7 800 000
- Sécurisation des parcours professionnels (accompagnement VAE 2016)	340 000
APPRENTISSAGE (I)	180 000
- CFA interprofessionnel de Chartres : restructuration ateliers de maintenance	180 000
ENSEIGNEMENT LYCEES (I)	37 025 535
- Programme aménagement, réhabilitation, équipement (I)	37 025 535
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	8 120 000
- Pôle de formations sanitaires et sociales de Bourges CG 18	- 180 000
- Bourses secteurs sanitaire et social 2016-2017	8 300 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (I)	- 280 000
Développement ESUP/IUT et INSA – Convention avec le CG 18	- 280 000
RECHERCHE ET TECHNOLOGIE	8 160 000
- CAP recherche et développement (I)	3 000 000
- Bourses doctorales (F)	4 335 000
- Appels à projets 2015 (I)	325 000
- CPIER Loire recherche (I)	500 000
CULTURE	4 364 000
- Fonds de soutien à la création cinématographique (I)	1 620 000
- Mise en valeur du patrimoine (CPER Cathédrale de Chartres, musée Argentomagus) (I)	1 150 000
- Développement territorial de la culture (château de Valençay, acquisitions instruments de musique, acquisition matériel scénique...)	1 594 000
SPORTS	1 302 500
- BAFA (F)	200 000
- Aide à l'équipement des clubs (I)	- 83 000
- Financement construction et extension installations sportives et centre national de Tir à Châteauroux (I)	1 185 500
TERRITOIRES SOLIDAIRES	51 177 883
- Projet de développement rural (F)	- 8 250 000
- ID en campagne : volet investissement (I)	14 000 000
- Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (I) : Valençay, Sologne Val sud, Perche, Val Creuse Val d'Anglin, Loire val d'Aubois	31 847 500
- Logements et services à la population : hébergement personnes âgées, personnes handicapées et hébergement des jeunes : convention département 36 (I)	8 399 125
- Opérations d'aménagement du territoire dans le 36 (aéroport de Châteauroux, THD...)	5 181 258
TIC	2 353 078
- Usages numériques et projet géomatique (F)	629 078
- Usages numériques (I), EPN et géocentre (I)	1 724 000
ENVIRONNEMENT	2 225 650
- PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique : volet énergie CG 36 (I)	1 945 000
- Etude – outils financiers pour la rénovation énergétique des bâtiments (F)	200 000
- Patrimoine naturel (PNR, RNR)	80 650
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	8 800 000
- Transports à la demande : Convention Région Département du 36 (F)	2 000 000
- Aide complémentaire mobilité professionnelle (F)	6 000 000
- TGV Brives Orléans Lille 2012-2015 (prolongement convention de 4 mois) (F)	600 000
- Etude Ligne Tours-Loches-Châteauroux (I)	- 3 150 000
- CPER canal latéral à la Loire (2015-2020) (I)	50 000

- CPER PN POLT (2015-2020) (I)	2 300 000
- Intermodalité : billettique JV Malin (I)	1 000 000
TOURISME	3 440 000
- CAP Innovation touristique investissement (I)	80 000
- Cluster tourisme patrimoine 2015-2020 CPER (F)	1 310 000
- CRT patrimoine ligérien – CPIER (F)	1 800 000
- Hébergements touristiques (I)	300 000
- Batellerie de Loire (restauration quais) – CPER 2015-2020 (I)	- 50 000
ECONOMIE-INNOVATION	8 310 000
- Fonds régional de garantie artisanat (I)	100 000
- CAP Artisanat création (I)	1 000 000
- CAP Artisanat développement (I)	1 000 000
- Economie sociale et solidaire (I)	300 000
- CAP'Asso (F)	5 500 000
- CAP création reprise entreprises industrielles et de services (I)	600 000
- Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services (I)	2 510 000
- CAP filières (I et F)	- 4 700 000
- Fonds spécial urgence (I)	2 000 000
EUROPE	1 541 313
- Mesure 22 FEDER 2007-2013 (I)	1 480 000
- Soutien aux acteurs régionaux (F)	61 313
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	90 000
- Mise en œuvre des accords de coopération (I)	90 000
MOYENS GENERAUX (I)	2 441 400
- Schéma directeur système d'information 2012-2014 (I)	2 441 000
TOTAL AP/AE	152 976 359
Don't AP :	121 460 443
Don't AE :	31 515 916

(F) = fonctionnement (= AE : autorisation d'engagement) ;
(I) = Investissement (= AP : autorisation de programme)

